



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Regroupement municipal: une nouvelle étape de franchise!**

**Amos, le mercredi 14 août 2024.** — Une nouvelle étape a été franchie hier à la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier par le dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement portant sur la demande commune de regroupement. Ainsi, la Ville d'Amos et la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier maintiennent leur objectif de réalisation du regroupement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette étape est préalable à l'adoption finale du règlement qui devrait avoir lieu en septembre. Quant à la Ville d'Amos, l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement se feront lors de la séance du 19 août 2024.

« Le projet de règlement correspond à ce qui a été présenté à la population et assure une représentativité au conseil ainsi qu'un point de service à Saint-Félix-de-Dalquier une fois la municipalité regroupée », affirme Félix Labrecque, maire de la municipalité.

Une fois les règlements adoptés, ils seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une analyse finale. Une période de 30 jours sera allouée par le MAMH pour recueillir les commentaires des citoyen(ne)s qui souhaiteraient s'exprimer. Enfin, le gouvernement doit approuver la demande commune par décret.

« Il reste beaucoup de travail à effectuer cet automne, mais nous sommes confiants et enthousiastes d'aller de l'avant et d'être prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 », conclue Sébastien D'Astous, maire d'Amos.

– 30 –

Source et renseignements :

**Ville d'Amos**  
Service des communications  
[communication@amos.quebec](mailto:communication@amos.quebec)  
819 732-3254, poste 299

**Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier**  
Direction générale  
[direction@stfelixdedalquier.ca](mailto:direction@stfelixdedalquier.ca)  
819 727-1732, poste 222